



REPUBLIQUE DU BENIN

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**DOCUMENT de POLITIQUE et de STRATEGIE du secteur  
de Télécommunications, des TIC et de la Poste  
(DPS)**

Projet

<b>Acronymes</b>	3
<b>Préambule</b>	4
<b>I- ETAT ACTUEL DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS, DES TIC ET DES POSTES</b>	5
Télécommunications	5
TIC	9
Postes	11
<b>II- VISION DU BENIN</b>	13
<b>III- LES PILIERS DE LA VISION</b>	14
<b>IV- LES AXES STRATEGIQUES DE LA VISION</b>	15
<b>V- LES ACTIONS PRIORITAIRES</b>	19
VI.1.    ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS	19
VI.2.    ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES TIC	21
VI.3.    ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES POSTES	22
<b>VI- ROLES DES PARTIES PRENANTES</b>	24
VI.1.    REPARTITION DES ROLES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL	24
VI.2.    ROLE DU SECTEUR PRIVE	24
VI.3.    ROLE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET DE LA SOCIETE CIVILE	26
<b>VII    MISE EN ŒUVRE</b>	26
<b>VIII    SUIVI DE L'EVOLUTION DU SECTEUR</b>	26
<b>VII- ANNEXES</b>	27
<b>LES OBJECTIFS A COURT ET MOYEN TERME</b>	28
Télécommunications	29
TIC	30
Postes	31
<b>ACTIONS PRIORITAIRES DE LA DPS</b>	33
Télécommunications :	33
TIC :	41
Postes :	48
<b><u>ACTIONS URGENTES</u></b>	53
<u>Télécommunications :</u>	55
<u>TIC :</u>	56
<u>Postes :</u>	58
<b><u>BUDGET GLOBAL</u></b>	59
Télécommunications :	61
TIC :	63
Postes :	65

## **ACRONYMES**

**ADSL:** Asymetric Digital Subscriber Line.

**ARPT :** Autorité de régulation des postes et télécommunication

**BOAD :** Banque Ouest Africaine de Développement

**BTSA :** Bénin Télécom SA

**CEDEAO :** Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest

**CCP:** Centre de cheque postaux

**CDMA:** Code Division Multiple Access

**CNE:** Caisse Nationale d’épargne

**CRM:** Gestion de la Relation Client

**FDU:** Fond de Développement Universel

**HAAC:** Haute Autorité de l’audio visuel et de la Communication

**MCTIC:** Ministère de la communication des technologies de l’information et de la communication

**MMDS:** Microwave Multi-point Distribution System

**NRI:** Network Readiness Index

**NICI:**

**OHADA:** Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des affaires

**RTC:** Réseau Téléphonique Commuté

**SBEE :** Société Béninoise d’Energie Electrique

**SDF :** Structures de Financement Décentralisées

**SONEB :** Société Nationale des Eaux du Bénin

**SPU:** Service Postal Universel

**SWOT:** Strength Weakness Opportunity Treath

**TIC :** Technologies de l’Information et de la Communication

**UEMOA:** union Monétaire Ouest Africaine

**UIT:** Union International des Télécommunications

**UPU:** Union Postale Universelle

## Préambule

Les Télécommunications et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), sont considérées comme des facteurs indispensables de développement et un secteur transversal à effet multiplicateur direct sur l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique. Elles constituent également un moyen de renforcement des capacités aussi bien en milieu urbain, que dans les zones rurales ou isolées.

De même, les Postes jouent un rôle significatif dans le développement socio-économique des nations en facilitant la communication et la distribution des biens et services, ainsi que l'accès à un service universel, notamment aux populations rurales.

Le secteur des Postes, Télécommunications et TIC compte tenu de son importance et spécifiquement dans notre pays le Bénin, doit disposer d'infrastructures appropriées et des ressources humaines qualifiées afin d'offrir une large gamme de produits et services au profit des populations.

C'est pourquoi, la promotion de la Société de l'Information vise à :

- combler le fossé numérique ;
- accélérer la croissance économique (contribution à l'augmentation du PIB ; création de nouveaux emplois);
- renforcer la compétitivité du Bénin au niveau sous régional (réduction des coûts de production des entreprises des autres secteurs) ;
- promouvoir la bonne gouvernance et la transparence ;
- mettre à disposition des prestations de service public efficaces ;
- élever le niveau de vie des populations, et ;
- réaliser les Objectifs du Millénaire des Nations Unies pour le Développement conformément au document d'Orientation Stratégique (OSD) du gouvernement et à la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP) du Bénin.

L'atteinte de ces objectifs doit s'appuyer sur une vision claire et une stratégie de développement du secteur auxquelles toutes les parties prenantes à savoir, les institutions de la République, les entreprises publiques et privées et la société civile, coopèrent et assument des fonctions clairement définies.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a engagé depuis peu un vaste chantier de réforme du secteur des Postes, Télécommunications et TIC afin de doter le Bénin d'un dispositif normatif clair, conforme aux dispositions internationales et d'une stratégie de développement qui contribue véritablement à la réduction de la pauvreté et du fossé numérique.

Il s'avère donc nécessaire d'organiser le secteur et de lui donner une meilleure visibilité, grâce à une Déclaration de Politique Sectorielle des Postes, Télécommunications et TIC (DPS).

## **I- ETAT ACTUEL DU SECTEUR DES POSTES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

### **Télécommunications**

Le secteur des télécommunications a connu des bouleversements sans précédent au cours de la décennie écoulée. Pratiquement tous les Etats africains ont procédé à une libéralisation progressive de ce secteur en octroyant des licences à des investisseurs privés sur certains segments tels que la téléphonie mobile et l'accès à la dorsale Internet. D'autres Etats ont purement et simplement supprimé toute forme de monopole. Cette politique a permis une croissance exponentielle de la téléphonie mobile ainsi que sa pénétration dans les coins les plus reculés.

La Déclaration de Politique Sectorielle qui sert de "base stratégique" aux textes actuels, date de novembre 1994. Pour un secteur en pleine mutation comme les télécommunications et les TIC, dont l'évolution est fulgurante, la stratégie qui en a découlée et qui est restée figée pendant quatorze ans mérite d'être revisitée.

Au cours de ces quatorze années, l'Etat a pris de nombreux actes dans le but d'organiser, de réglementer et d'assainir le secteur des Postes et Télécommunications afin d'en faire un véritable socle du développement national. On peut citer notamment :

- le décret n°94-361 du 04 novembre 1994 portant approbation de la politique sectorielle des postes et télécommunications en République du Bénin ;

- la loi n°2001-31 du 27 septembre 2001 portant principes fondamentaux du régime des postes ;
- l'ordonnance n°2002-002 du 31 janvier 2002 portant principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin;
- l'ordonnance n°2002-003 du 31 janvier 2002 portant création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications ;
- le décret n° 2004-260 du 5 Mai 2004 portant création de la société Bénin Télécoms S.A. et approbation de ses statuts ;
- le décret n° 2004-365 du 28 Juin 2004 portant création de La Poste du Bénin S.A. ;
- le décret n°2007-209 du 10 mai 2007 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications.

De l'examen du cadre juridique, il est apparu que les textes actuels étaient inadéquats face au développement de ce secteur stratégique souhaité par le Gouvernement, ainsi qu'aux attentes des opérateurs publics et privés.

L'opérateur historique Bénin Télécoms S.A. (BT-SA) est confronté notamment à des difficultés majeures qui ont pour causes (i) la forte dépendance de l'Etat qui alourdit ses procédures d'acquisition de biens et services (marchés publics) et ne lui permet pas de bénéficier d'un code des investissements favorable contrairement à ses concurrents; (ii) la faiblesse de ses ressources humaines dont les niveaux de compétence ne permettent pas de faire face à la concurrence.

Bénin Télécoms S.A., du fait de son monopole sur les services fixes et la revente de capacité au niveau national et international, joue un rôle primordial dans le secteur. En l'absence de toute régulation, BT-SA fixe des tarifs supérieurs à la moyenne de la sous-région pour l'accès à Internet haut débit et pour ses liaisons spécialisées.

Les réseaux locaux de câbles de Cotonou et environs, Porto-Novo et environs, Pobè, Parakou, Abomey et Bohicon, sont construits selon les normes internationales. La plupart de ces réseaux sont saturés et ne permettent pas de raccorder de nouveaux abonnés.

Le réseau conventionnel fixe est réalisé avec la technologie fixe filaire et la technologie fixe sans fil CDMA. Le nombre de lignes principales est passé de 50 000 en 2000 à 110 000 en 2007 dont 70 000 abonnés filaires et 40 000 sur la boucle locale radio faisant passer la télédensité de 0,7% en 2000 à 1,37% en 2007.

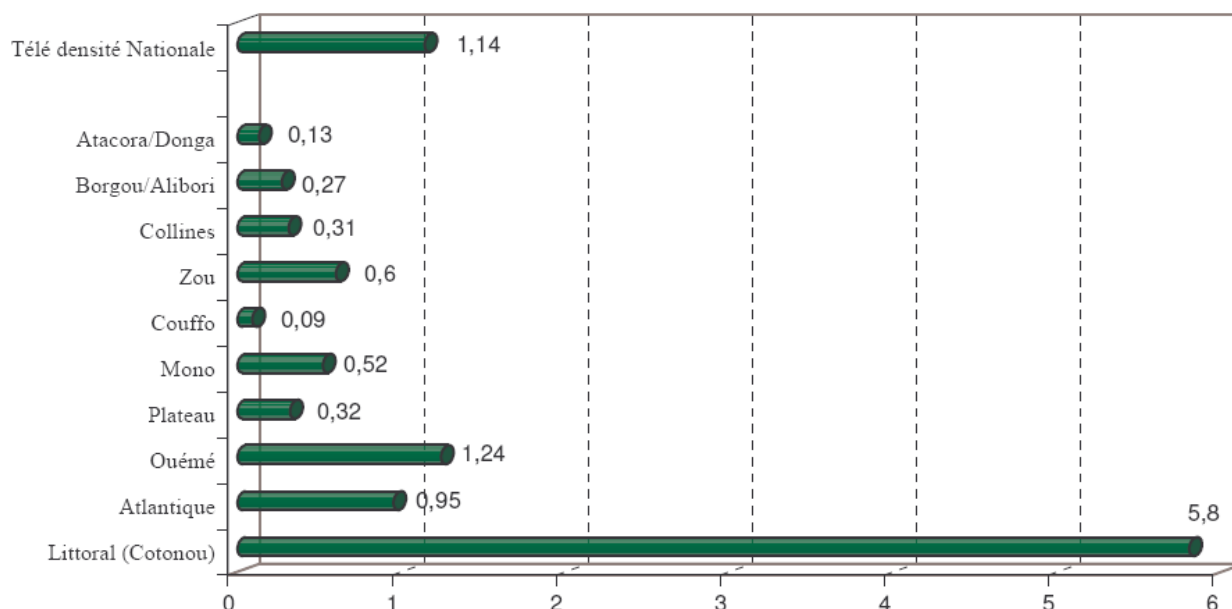
Dans les principales villes, la téléphonie communautaire s'est développée autour des publiphones et des télécentres.

La téléphonie rurale est réalisée dans les départements du Mono, de la Donga et des Collines. Un réseau de dix neuf (19) stations VSAT est installé, dont quatre (4) sont en service pour fournir le téléphone à Bopa, Kouandé, Kérou et Péhunco.

Pour connecter tous les pays limitrophes sur le Centre de câbles sous-marins SAT3, Bénin Télécoms SA dispose de quatre (4) artères de transmission sur fibres optiques : Cotonou-Parakou-Mallanville (Frontière du Niger), Parakou-Porga (Frontière du Burkina), Cotonou-Hilacondji (Frontière du Togo) et Cotonou-Igolo (Frontière du Nigeria).

Par ailleurs, tous les centraux téléphoniques dans la ville de Cotonou et environs et dans la ville de Porto-Novo sont interconnectés par des artères de transmission sur support fibres-optiques en technologie numérique.

La répartition de la télédensité en 2006 selon une étude du ministère réalisée en 2007 montre que des efforts importants restent à faire pour garantir l'accès universel dans le pays.



Il ressort de cet histogramme, qu'à l'intérieur d'un département, l'essentiel des lignes est concentrée dans les communes. Il en résulte une fracture numérique entre les départements et à l'intérieur de chaque département.

Le Bénin a libéralisé le secteur de la téléphonie mobile dès 1997 et a pu bénéficier, à l'instar d'autres pays africains de l'explosion de ce mode de communication. Le marché de la téléphonie mobile au Bénin est l'un des plus ouverts en Afrique de l'Ouest avec cinq opérateurs. Le nombre de clients est passé de 39.000 en 2000 à plus de 1.500.000 en 2007 (soit d'une télédensité mobile de 0,5% en 2000 à plus de 20% en 2007).

La population couverte par le réseau mobile était estimée à 45%<sup>1</sup> en 2007, contribuant ainsi à un meilleur accès universel.

Toutefois, il convient de noter que :

- le public ne bénéficie pas encore de tous les avantages de cette ouverture, notamment ceux liés aux tarifs et à la qualité de service, à cause d'une politique de régulation inachevée ;
- les opérateurs souffrent d'un manque de régulation opérationnelle effective (interconnexion, gestion des fréquences, gestion des différends) et de l'absence d'un cadre légal et réglementaire adapté.

L'attribution des spectres de fréquences radioélectriques est du ressort du Ministère en charge des télécommunications, le contrôle devant être assuré par l'autorité de régulation. Par ailleurs, c'est la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) qui est responsable de l'utilisation des



fréquences affectées à la radiodiffusion et la télévision. Elle attribue les fréquences radioélectriques et assure la régulation du fonctionnement des médias. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de tableau de répartition des bandes de fréquences fiable. Le Bénin, pays à vocation de transit sous-régional, ne dispose pas de système de surveillance et de gestion du spectre de fréquences radioélectriques.

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

A l'instar de nombreux pays africains, le Bénin a fait des efforts notables pour disposer d'un plan national TIC cohérent. C'est ainsi qu'un plan NICI<sup>1</sup> et un plan TIC furent élaborés successivement.

Le Bénin comptait 165.000 utilisateurs Internet en 2007. Ces services sont actuellement fournis par de nombreuses entreprises privées et BT-SA. L'Internet haut-débit ADSL a été introduit par BT-SA en 2004 dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.

Dans les TIC, le Bénin dispose d'un atout non négligeable, il s'agit de la connexion directe avec le câble sous-marin SAT3 qui lui donne la possibilité d'offrir l'Internet haut débit aux citoyens, aux entreprises et permet ainsi aux pays limitrophes de s'interconnecter à leurs fournisseurs d'Internet.

L'Index de degré de préparation à la Société de l'Information<sup>2</sup> classe le Bénin actuellement 109ème sur 122.

### Les principales forces du Bénin vis-à-vis des autres pays:

- l'éducation
  - la qualité des écoles publiques (65ème),
  - l'enseignement des mathématiques et des sciences (55ème);
- la création d'entreprise
  - le temps requis (56ème)
  - et le nombre de procédures (27ème);
- la sensibilité aux TIC

---

<sup>1</sup>

<sup>2</sup> *Network Readiness Index*, développé par le World Economic Forum, est calculé annuellement à partir de 67 indicateurs et concerne 122 pays.

- sensibilité du gouvernement aux TIC (45<sup>ème</sup>).

**Les Principales faiblesses du Bénin vis-à-vis des autres pays de la sous-région sont :**

- la fiscalité
  - l'importance des taxes et impôts (117<sup>ème</sup>) ;
- l'infrastructure TIC disponible
  - nombre de lignes fixes (105<sup>ème</sup>),
  - écoles avec accès Internet (113<sup>ème</sup>),
  - nombre d'ordinateurs (112<sup>ème</sup>);
  - utilisation de l'Internet par les entreprises (103<sup>ème</sup>).

Le Bénin fait partie d'un nombre croissant de pays africains tentant de saisir les fenêtres d'opportunités que leur offre le marché mondial de l'externalisation. Plusieurs initiatives ont été notées dans les Télé services et plus particulièrement les centres d'appels. Avec un système bancaire réticent ou inadéquat au financement des investissements en TIC, les centres d'appels béninois ont été contraints de mobiliser des ressources extérieures pour démarrer leurs activités. En outre, ils sont obligés de former leur propre main-d'œuvre qualifiée. Sur le plan fiscal, ces centres subissent une forte pression. C'est aussi un constat que les tarifs d'interconnexion sont très élevés par rapport à la moyenne régionale.

Au niveau institutionnel, l'AGeNTIC a été créée par l'Etat en partenariat avec le secteur privé et la société civile pour assurer la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour les projets gouvernementaux dans les TIC. Force est de constater que la promotion des TIC au Bénin n'a pas encore atteint les résultats escomptés. Dans le secteur public, chaque institution s'équipe et élabore son propre réseau informatique (intranet) et s'occupe de ses connexions Internet sans une véritable coordination au niveau central.

Au niveau des usages, selon une étude conduite en 2005 (Utilisation et perception des Technologies de l'Information et de la Communication au Bénin –INSAE) , dans les administrations publiques, il existe en moyenne une (1) ligne téléphonique pour 22 employés. De même, une importante proportion des

administrations (27,9%) ne dispose pas d'ordinateur. Il y a en moyenne 8 ordinateurs par administration et on dénombre plus de dix agents par ordinateur. En outre, plus de 72% des ordinateurs ne sont pas connectés à Internet dans les administrations étudiées. Enfin tous les ministères disposent de réseaux locaux alors que l'interconnexion des ministères demeure toujours un projet.

## Postes

Dans de nombreux pays, l'exploitation des Postes a été traditionnellement assurée directement par l'Etat dans le cadre d'un monopole relativement étendu. Restées longtemps à l'abri de toute concurrence, les Postes n'ont prêté que peu d'attention aux besoins des clients, alors considérés comme de simples bénéficiaires des services. Les facteurs de coûts n'ont pas été suffisamment pris en considération dans les processus décisionnels des gouvernements, ce qui a entraîné d'importants déficits financiers au sein de multiples entreprises postales dans le monde.

Avec l'apparition des entreprises privées sur le marché béninois, battant en brèche le monopole postal et l'impact des nouvelles technologies, le secteur postal est contraint de faire face à un double défi.

Le premier défi tient à la concurrence des opérateurs privés qui ont pris d'assaut les segments les plus rentables du marché postal. Ainsi, le secteur postal est animé par plusieurs acteurs nationaux et internationaux parmi lesquels, outre la Poste du Bénin S.A. : (i) les intégrateurs internationaux ; (ii) les Sociétés d'envois express ; (iii) les compagnies de transport (aériennes, ferroviaires et routières) ; (iv) les sociétés de transit ; (v) les institutions de Micro-finance ; (vi) le secteur informel de distribution de courrier et de collecte d'argent ; (vii) les grands facturiers comme la SBEE, SONEB, Bénin télécoms etc.

Le second défi réside dans l'adaptation des processus de production aux nouvelles technologies afin de créer des services novateurs pour les clients. Avec l'arrivée des technologies nouvelles, les activités postales se trouvent en pleine phase de mutation structurelle.

D'après les données recueillies dans le cadre de Plan Intégral pour la Réforme et le Développement Postal (PIDEP) du Bénin 2006-2010, réalisé par l'Union Postale Universelle, le marché potentiel du secteur postal est estimé mensuellement à 1.680.470 lettres générant ainsi 260.352.520FCFA.

Le PIDEP a également montré l'importance du secteur postal dans notre pays. Les services postaux et financiers constituent un moteur de l'économie et un vecteur de développement. Le secteur postal représente pour les populations notamment celles défavorisées l'un des plus importants moyens de communication du point de vue de la transmission du courrier et des transferts d'argent.

Au plan institutionnel, l'Etat a pris plusieurs actes régissant le secteur postal béninois et affirmant la souveraineté de l'Etat en matière de réglementation postale et a institué un monopole limité pour l'exploitant public. Par ces dispositions, le législateur a ouvert le secteur postal à la concurrence sans définir au préalable les mécanismes de régulation appropriés. La conséquence est que l'opérateur historique créé par décret N° 2004-365 du 28 Juin 2004, se trouve confronté à une rude concurrence sur les segments les plus rentables, à des incertitudes sur l'évolution de son trafic, ainsi qu'à une poussée technologique.

Dans ces conditions, l'amélioration de la qualité du service et l'assainissement du secteur apparaissent de plus en plus impérieux. Il en est de même du besoin d'un dialogue entre les différentes parties prenantes au secteur.

La Poste du Bénin S.A. qui compte 650 employés, traîne un déficit structurel de trésorerie dû à la non-reconstitution d'une partie des avoirs des déposants et épargnants qui s'élèvent aujourd'hui à près de quarante milliards de FCFA.

L'analyse SWOT<sup>3</sup> (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de la Poste fait ressortir les éléments suivants : des faiblesses liées à la gestion tels que le faible recouvrement des créances, la méconnaissance du marché, l'absence de culture commerciale chez le personnel, le système d'information inadéquat, la non informatisation des opérations de guichet, la non interconnexion du réseau des bureaux de poste, l'absence de comptabilité analytique, le manque de synergie entre le compte CCP et le compte CNE, l'inexistence de données statistiques fiables. Au niveau des menaces, on peut citer l'absence de définition claire du service postal universel (SPU), l'absence de régulation du marché, le retard considérable accusé par la Poste sur ses concurrents dans l'utilisation des TIC, la concurrence accrue sur l'ensemble du territoire des structures de financement décentralisées (SDF) et des banques. Parmi les forces, on peut noter le vaste réseau composé de soixante quatorze (74)

bureaux de postes, quatre vingt deux (82) agences postales, trente deux (32) guichets annexes et sept (7) centres financiers. Ce réseau constitue une opportunité pour La Poste en lui permettant de jouer un rôle incontournable dans la lutte contre la pauvreté et dans l'accès universel de services essentiels (communication, distribution de revenus). La Poste a également la possibilité de tirer profit du développement des TIC à travers son réseau. Enfin, l'appartenance à un réseau mondial lui ouvre des perspectives de partenariat. La garantie de l'Etat par rapport aux fonds des CCP et de la CNE est aussi un atout<sup>4</sup>.

## II- VISION DU BENIN

Le Gouvernement a décliné la vision du pays de la manière suivante :

### « Faire du Bénin le Quartier Numérique de l'Afrique »

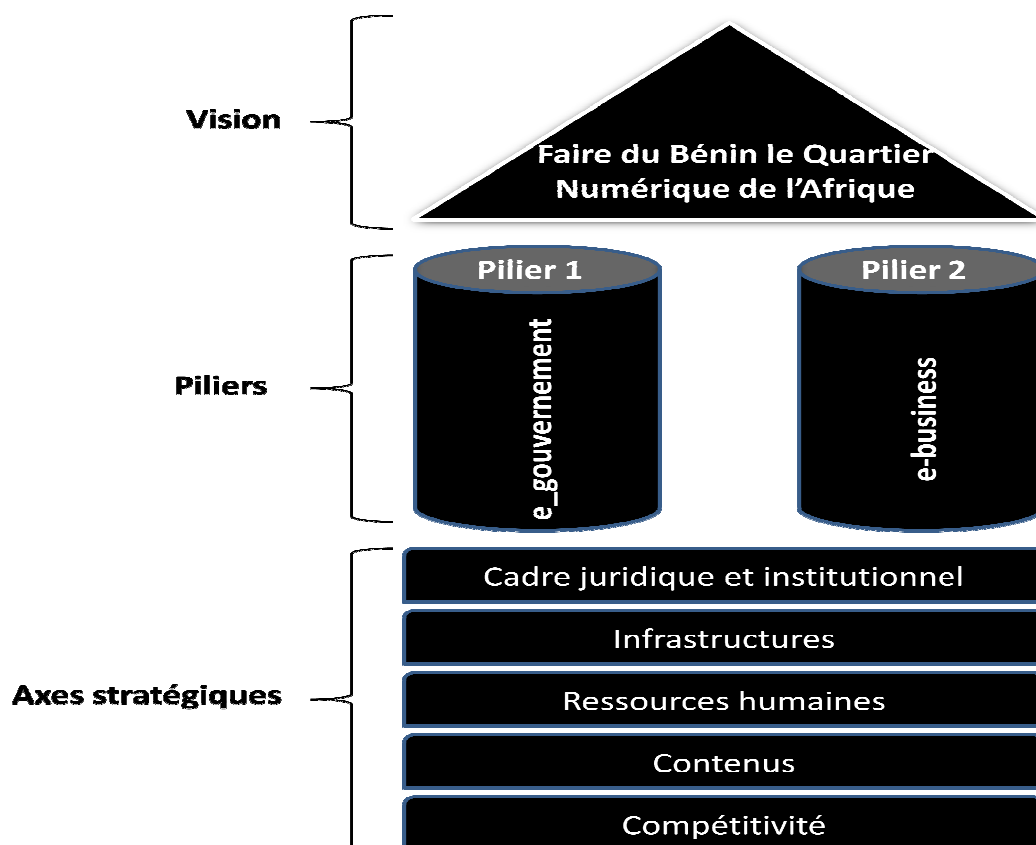
Il s'agit pour les béninoises et béninois de relever un véritable défi pour faire de cette vision une réalité d'ici à l'an 2025.

Cette vision partagée résulte d'une concertation des acteurs de la société béninoise. Le Chef de l'Etat a endossé cette vision et lui imprime une forte volonté politique. Elle ambitionne d'attirer au Bénin des investissements Directs Etrangers (IDE) dans le secteur des Télécommunications et des TIC (services d'externalisation, création de nouvelles grappes porteuses) et de développer l'industrie et les services TIC (en particulier, les PME) pour créer un environnement propice à la compétitivité de l'économie béninoise en général et du secteur TIC en particulier.

---

<sup>4</sup> Source : Plan Intégral de Développement Postal du Bénin 2006-2010  
DPS – TTP Bénin 2008

### III- LES PILIERS DE LA VISION



Pour devenir une réalité, la vision s'appuiera sur deux piliers essentiels qui constituent le moteur de la vision: l'e-gouvernement et l'e-business.

1. **e-gouvernement** : ce pilier se décline en deux composantes : l'e-administration et l'e-gouvernance. C'est à ce niveau que l'Etat compte jouer pleinement son rôle d'utilisateur modèle des TIC,

a. **e-administration** :

Le Bénin aura un secteur public moderne, performant, connecté et interconnecté. Ce pilier augmentera l'efficacité de l'administration en réduisant les coûts de communication et en mettant des agents bien formés dans des conditions modernes de travail. C'est dans cette composante que les infrastructures de l'intranet gouvernemental seront déployées de façon coordonnée, que les procédures seront automatisées, réduisant les possibilités d'erreur, d'incohérence et de retard dans le traitement des dossiers administratifs.

b. **e-gouvernance** :

L'administration béninoise mettra le citoyen au cœur de ses préoccupations en lui offrant, grâce aux TIC, des services publics de qualité dans des délais très courts. Ce pilier permettra également une meilleure application des principes de bonne gouvernance et de transparence qui restent les priorités les plus importantes du gouvernement.

Par exemple, le Bénin se positionnant comme un pays de transit dans la sous-région, l'introduction des TIC par l'automatisation du Port Autonome de Cotonou et des procédures de pré-dédouanement et de dédouanement lui permettra d'être compétitif par rapport à ses concurrents. De même, les finances publiques pourront également connaître une nette amélioration avec l'usage des TIC en disposant d'une base de données à jour sur les contribuables (institutions et individus), en introduisant le paiement des impôts en ligne et l'unification du fichier de la Fonction Publique et celui de la Solde. Le gouvernement donnera aussi aux citoyens la possibilité d'accéder aux services d'Etat-Civil à moindre frais, de participer à un processus électoral transparent et de bénéficier de divers services publics à distance. La bonne gouvernance trouvera ici les applications permettant d'avoir une plus grande célérité et visibilité dans la gestion de la chose publique et une plus grande transparence pour les citoyens. La liste est loin d'être exhaustive car l'e-gouvernement concerne toutes les institutions de l'Etat. Pour réussir le pari de ce pilier, une législation adaptée aux transactions électroniques administratives sécurisées (conditions nécessaires à l'automatisation des procédures) sera adoptée.

## 2. e-business :

Ce pilier permettra à l'Etat de jouer son rôle de facilitateur et d'accompagnateur. Il s'agira de promouvoir un secteur privé compétitif, devenu le moteur de la croissance et tourné vers l'exportation de services à valeur ajoutée basés sur les TIC. Le Bénin mettra un accent particulier sur la qualité des infrastructures et sur celle des ressources humaines. De plus, l'Etat mettra en place un environnement des affaires attractif dans les TIC pour que ce secteur produise des effets multiplicateurs dans tous les autres secteurs de l'économie béninoise. Ce pilier permettra d'obtenir un tissu intégré d'activités TIC dont la qualité de services répond aux standards internationaux. Les interrelations entre les entreprises de la filière TIC (opérateurs, fournisseurs d'accès Internet, prestataires de services à valeur ajoutée, exportateurs de services TIC, structures de formation TIC, etc.) permettront d'élever le niveau de compétitivité du secteur ainsi que de l'économie nationale.

## IV- LES AXES STRATEGIQUES DE LA VISION

Pour concrétiser la vision à travers les deux piliers, le Bénin décline sa politique selon cinq axes stratégiques :

1. La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel habilitant, favorisant un développement harmonieux des secteurs, comblant le vide juridique sur les TIC et promouvant l'usage généralisé des TIC au Bénin;

2. Le déploiement d'infrastructures de qualité de classe mondiale et compétitives ;
3. Le développement de ressources humaines qualifiées ;
4. Le développement de contenus adaptés aux besoins du pays dans tous les secteurs (éducation, santé, agriculture, tourisme, commerce).
5. La mise en place d'un environnement compétitif soutenant le rôle des TIC comme moteurs de la croissance économique et attirant les investissements privés nationaux et étrangers.

Pour mettre en œuvre la stratégie, le gouvernement adoptera, pour chaque pilier, des actions clé dans chacun des axes retenus.

#### 1. **e-gouvernement :**

##### a. **cadre juridique et institutionnel :**

Pour combler le vide juridique et propulser le Bénin dans la société de l'information, il sera nécessaire d'adopter une série de textes juridiques notamment sur la signature électronique, la cryptologie, la protection de la vie privée des citoyens, la cybercriminalité. Ces textes permettront à notre pays de saisir les opportunités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication, tout en apportant à nos citoyens et à l'Etat une garantie juridique contre les menaces et attaques dont ils peuvent faire l'objet. La reconnaissance juridique de la signature électronique permettra à l'administration béninoise d'effectuer plus de traitements numériques en utilisant moins de papier, ce qui favorisera une plus grande célérité dans le traitement des dossiers et surtout une meilleure gouvernance dans la gestion de la chose publique. La loi devrait également clarifier les voies et moyens pour assurer le service universel dans les zones les plus défavorisées afin que tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national, puisse accéder à des services de TIC de qualité et à moindre coût. A cet effet, le Fonds de Développement Universel des TIC (FDUTIC) sera renforcé par les contributions des opérateurs de télécommunications au titre du service universel, les subventions éventuelles de l'Etat ou tout legs.

##### b. **Infrastructures :**

La mise en place d'un intranet gouvernemental nécessitera une connectivité à haut débit entre les différentes structures de l'Etat (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire) et au sein d'une même structure et leurs démembrements. L'Etat pourra avoir recours à différents réseaux d'accès et de transmission. L'Etat devra également inclure dans les infrastructures, l'ensemble des équipements de transport, de stockage et de traitement des données. Un accent particulier sera mis sur la sécurité des réseaux et des données.



**c. Ressources humaines :**

Un programme ambitieux de renforcement des capacités sera entrepris afin de doter les agents de l'administration de connaissances et de savoir-faire en vue de s'approprier les TIC. Le gouvernement encouragera la création de centres d'excellence de formation dans les télécommunications et les TIC, en relation avec toute institution de référence au niveau international.

**d. Contenus :**

Une fois les infrastructures mises en place, le gouvernement déploiera des applications qui rendront effectif l'usage des TIC dans l'administration. Il s'agira de généraliser l'utilisation d'outils de travail collaboratif, l'automatisation des processus métier de l'administration et des systèmes d'information. La création d'un centre de ressources pour l'appui technique (support) et le développement de logiciels adaptés fera partie des priorités.

**2. e-business :**

**a. Cadre juridique et institutionnel :**

un Code des communications électroniques et de la Poste qui vise à organiser et dynamiser le secteur sera proposé à l'Assemblée Nationale. Il définira un cadre juridique permettant entre autres de mieux intégrer les innovations technologiques qui caractérisent ce secteur. Une nouvelle Autorité de régulation des Communications Electroniques et des Postes indépendante et autonome sera créée dans le respect des Directives de la CEDEAO, en remplacement de l'Autorité transitoire. Ces textes viseront essentiellement à réorganiser le secteur en lui donnant plus de transparence et plus de prévisibilité pour l'Etat, les opérateurs et les consommateurs. Un dispositif de promotion des entreprises TIC porteuses de croissance et tournées vers l'exportation sera mis en place. L'AGeNTIC, dont le conseil d'administration est composé des représentants de l'Etat et du secteur privé, sera chargée de promouvoir les entreprises du secteur tout en assurant la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

**b. Infrastructures :**

L'Etat veillera à ce qu'un réseau de qualité soit déployé au niveau national pour réduire la fracture numérique entre le littoral et le reste du pays. Les infrastructures de télécommunications, (en particulier la fibre optique SAT3 interconnectée avec les pays voisins), permettront au Bénin de tirer avantage de sa position de pays de transit. L'Etat veillera à ce que Bénin Télécoms S.A. et les opérateurs privés déploient des infrastructures

de pointe afin que les entreprises exportatrices de services (Téléservices) offrent des prestations selon les standards internationaux.

**c. Ressources humaines :**

Pour disposer de ressources humaines qualifiées, condition sine qua non de réalisation de la vision, il sera nécessaire d'agir selon trois axes : (i) promouvoir la création de filières de formation d'ingénieurs TIC dont le profil correspond aux métiers de convergence technologique (voix, données, son et vidéo) afin de créer une masse critique de spécialistes TIC capables d'attirer les investissements étrangers directs au Bénin ;(ii) promouvoir les certifications professionnelles dans les métiers tels que la configuration et l'administration de réseaux, la conception et l'administration de bases de données et la maîtrise d'outils de développement afin d'offrir sur le marché des qualifications reconnues au niveau mondial; à cet effet, la création de centres de tests agréés sera encouragée afin d'éviter que les béninois ne se déplacent vers d'autres pays pour leurs examens; (iii) promouvoir la formation dans les métiers émergents<sup>5</sup>; la disponibilité de ces qualifications rendra le Bénin encore plus attractif car elle évitera aux entreprises d'investir du temps et des sommes importantes dans la formation sur le tas avant de s'installer. Enfin des programmes d'éducation de masse seront encouragés, afin d'élargir la taille du marché national de consommation de services TIC.

**d. Contenus :**

Pour réduire la forte dépendance dans les produits TIC importés, l'Etat béninois encouragera le développement local de logiciels pour des contenus adaptés aux besoins des entreprises exportatrices de services à valeur ajoutée et du marché béninois et sous-régional. La recherche de partenaires techniques capables d'effectuer un transfert effectif de technologie auprès des béninois sera encouragée. Le développement d'applications pour la téléphonie mobile sera favorisé, car il contribuera à réduire la fracture numérique du fait du taux élevé de pénétration de ce média auprès des populations. Les différents secteurs de la vie économique et sociale du Bénin (finances, éducation, santé, tourisme, commerce, agriculture) et les collectivités locales développeront des applications TIC répondant à leurs préoccupations.

---

<sup>5</sup> Tels que le développement d'applications Web et de progiciels, les opérateurs (trices) de centres d'appels en particulier télémarketing, la qualification de bases de données, le support technique à distance, etc.

#### e. **Compétitivité :**

Pour rendre compétitives les entreprises béninoises d'exportation de services à valeur ajoutée, porteuses de croissance et créatrices d'emplois, l'Etat mettra en place un Technopole ou Cyber-city, doté d'une connectivité haut débit et des services d'appui inhérents à ce type de site. Le code des investissements sera réaménagé afin que les entreprises béninoises éligibles soient placées dans les mêmes conditions de compétitivité que leurs concurrents des autres pays. Il traduira une politique d'attraction des investisseurs et d'encouragement de la délocalisation de multinationales au Bénin (services, industries). L'autorité de régulation veillera à ce que les tarifs proposés soient aussi compétitifs que ceux pratiqués au niveau sous-régional.

## **V- LES ACTIONS PRIORITAIRES**

### **V.1. ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS**

Pour réaliser sa vision et répondre aux attentes des opérateurs publics et privés du secteur, le Gouvernement s'est engagé à moderniser son cadre juridique pour faciliter un développement harmonieux du secteur et mieux insérer le Bénin dans la Société de l'Information. Le nouveau cadre juridique sera défini par un Code des communications électroniques et des postes qui permettra d'assainir les secteurs en définissant de manière transparente les règles du jeu. Ce Code devra clarifier les attributions et rôles respectifs du ministère de tutelle des télécommunications, des TIC et des postes, de l'autorité de régulation et des autres institutions de l'Etat intervenant dans ces secteurs. Il définira de façon précise les régimes juridiques des activités de communications électroniques et des postes en conformité avec les textes communautaires CEDEAO-UEMOA. Pour pouvoir s'adapter à la convergence et aux nouvelles technologies, le Code respectera le principe de neutralité technologique et des services, défini à l'article 5 alinéa 1 de l'Acte Additionnel de la CEDEAO relatif, au régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services.

Le Code des communications électroniques et des postes permettra d'avoir une régulation forte, indépendante, autonome, transparente, assurant un développement harmonieux du secteur et assurant aux consommateurs des services de qualité et à prix abordables. Le régulateur fonctionnera donc selon des procédures administratives, financières et opérationnelles respectant les standards internationaux. Il fera l'objet d'un contrôle conforme aux règles de

l'OHADA tout en restant soumis au contrôle de l'Etat (Inspection Générale d'Etat).

L'autorité de régulation aura comme mission de veiller à l'atteinte des objectifs de service universel dans les secteurs régulés. Des procédures transparentes seront définies pour le choix des opérateurs chargés d'assurer le service universel dans les zones qui leur seront confiées.

L'autorité de régulation agira comme régulateur technique de la concurrence sur les secteurs régulés.

La gestion des ressources rares (spectre radioélectrique et numérotation) sera une des activités majeures de l'autorité de régulation qui aura à optimiser cette gestion dans le respect de la politique communautaire et des conventions internationales.

Une partie des contributions des opérateurs au titre du service universel perçues par l'autorité sera affectée au Fonds de Développement Universel des TIC (FDUTIC), à la promotion des TIC et à la formation en TIC conformément à la politique sectorielle du gouvernement. A cet effet, des conditions et des modalités transparentes seront définies pour l'appui aux structures relais chargées de la mise en œuvre de cette politique de promotion et de formation.

La restructuration et la privatisation de Bénin Télécoms SA constituent un autre volet important des actions prioritaires du secteur. Cette politique traduit une volonté de libéralisation progressive des autres segments du secteur qui sont encore sous monopole. Ces actions seront conduites avec beaucoup de doigté afin d'éviter de brader l'opérateur historique tout en gardant à l'esprit le caractère urgent des mesures à prendre. Dans le cahier des charges du repreneur, le gouvernement veillera à ce que Bénin Télécoms SA continue de déployer sur l'ensemble du territoire des infrastructures de télécommunications de qualité. L'Etat encouragera la mutualisation des infrastructures déployées au niveau national afin d'optimiser les investissements du secteur. L'autorité de régulation veillera à ce que des tarifs compétitifs soient appliqués pour les prestations ne faisant pas l'objet de concurrence.

L'accès à la dorsale Internet sera libéralisé de façon à ce que le Bénin dispose de bandes passantes suffisantes et compétitives que seule une concurrence saine pourrait assurer et pérenniser. A terme, la réforme devra consacrer

l'achèvement de la libéralisation du secteur dans tous les segments en supprimant tous les monopoles.

## V.2. ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES TIC

L'objet de ces actions est de créer un secteur dynamique, fonctionnant sous forme de grappe offrant aux investisseurs : (i) un accès compétitif et de qualité ; (ii) une main-d'œuvre de qualité, flexible et compétitive et, (iii) un environnement favorisant l'e-entrepreneuriat (y compris le financement de l'e-business).

Pour saisir les fenêtres d'opportunités qui s'ouvrent à l'Afrique en matière de délocalisation des services de **Back Office** (Télé-comptabilité, Télésurveillance, Téléformation, saisie de questionnaires d'enquête, qualification de fichiers, etc.) et de **Front Office** (CRM ou gestion de la relation clients, télémarketing, prise de rendez-vous, etc.), il est essentiel de mettre les entreprises béninoises dans des conditions de compétitivité internationale. Le gouvernement compte créer un Technopole ou Cyber Parc (ou Cyber City) soit en Zone Franche, soit dans tout autre endroit où la fibre optique existe ou peut être déployée assez rapidement. Dès qu'une entreprise est agréée pour s'installer dans le Technopole, elle bénéficie automatiquement d'un paquet d'avantages fiscaux et douaniers ainsi que d'une flexibilité de la main-d'œuvre, afin qu'elle puisse concurrencer à armes égales (ou supérieures) avec ses homologues africains et internationaux. Le code des investissements actuel sera révisé à cet effet.

Un guichet unique informatisé sera créé au sein du Technopole afin que toutes les formalités de création, d'agrément et d'installation des entreprises se fassent en un point unique et en une seule demande.

La portée de cette réforme ne se limite pas exclusivement aux entreprises exportatrices de services, mais à toute entreprise TIC créatrice d'emplois et contribuant à la croissance de l'économie.

Il convient de noter l'importance d'un système bancaire capable d'accompagner le développement. Des dispositions seront prises pour inciter un financement plus accru et plus adéquat du secteur des TIC.

Dans le cadre de l'e-business, une AGeNTIC restructurée se spécialisera dans l'accompagnement et l'appui des entreprises TIC et plus particulièrement des PME aussi bien dans la conquête du marché international d'externalisation (ou délocalisation) des services que dans le renforcement des capacités de leur

personnel. L'AGeNTIC continuera à assurer la Maîtrise d'Ouvrage Délégué pour les projets gouvernementaux dans les TIC.

L'AGeNTIC disposera de moyens lui permettant de mener à bien sa mission auprès de ces entreprises sous forme de frais partagés. En effet, peu de PME béninoises ont les moyens de supporter les coûts élevés de prospection du marché international avant de pouvoir démarrer leurs activités de Téléservices. La formation et la promotion de l'e-entrepreneuriat permettront de préparer les entrepreneurs béninois dans les métiers du e-business. Dans le domaine de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, l'AGeNTIC sera le bras opérationnel du gouvernement en matière d'appui aux ministères. Elle pourra ainsi assurer, pour le compte du gouvernement, la préparation, la gestion et le suivi de projets TIC qui lui seront confiés.

Au niveau du volet e-gouvernement, une structure sera créée sous forme de Délégation aux TIC et s'occupera de l'appui à toutes les structures gouvernementales qui en exprimeront le besoin. La Délégation aux TIC aura la responsabilité de coordonner le déploiement de l'intranet gouvernemental, de la gestion du portail Internet du gouvernement, de veiller au respect des normes de compatibilité définies par le gouvernement lors de l'acquisition de biens et services TIC, de promouvoir des contenus pertinents pour l'intranet gouvernemental et des outils permettant d'automatiser les procédures administratives, etc. La Délégation disposera donc d'un personnel technique compétent afin d'appuyer les structures centralisées et décentralisées de l'Etat qui n'ont pas de compétences techniques suffisantes pour déployer, configurer et utiliser leurs équipements et services TIC. Le renforcement des capacités à tous les échelons de l'Etat y compris au niveau des décideurs politiques sera un des axes majeurs d'intervention de la Délégation aux TIC. La Délégation apportera également son assistance aux structures concernées dans la préparation des requêtes de financement des TIC.

### **V.3. ACTIONS PRIORITAIRES DU SECTEUR DES POSTES**

Le Code des communications électroniques et des postes vise aussi à réformer le secteur postal en le rendant dynamique, innovant et capable d'offrir aux consommateurs des services diversifiés de qualité à des prix abordables au plus grand nombre. Il définira les conditions dans lesquelles les autres acteurs pourront exercer le métier de distribution du courrier postal.

L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes s'assurera, à travers une convention entre le gouvernement et La Poste du Bénin S.A, que le service postal universel est effectif sur l'ensemble du territoire. L'Etat utilisera le réseau postal qui est unique en son genre au Bénin pour permettre aux populations des zones les plus reculées d'accéder à des services jugés essentiels dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Ce réseau devra être modernisé et étendu afin de mieux répondre aux besoins des populations. Les conditions d'exercice et de financement du service postal universel (S.P.U) seront définies en tenant compte des coûts réels supportés par l'opérateur. Les mécanismes de financement du S.P.U. par les opérateurs du secteur seront également définis. L'autorité veillera à l'assainissement du secteur par le respect strict de tous les opérateurs des règles d'une concurrence saine. La notion de position dominante qui existe aussi dans le secteur des télécommunications, sera précisée par l'autorité de régulation dans le secteur postal.

La Poste du Bénin Sa sera restructurée, modernisée et compétitive. Des dispositions seront prises pour que les avoirs des déposants et des épargnants (pour la plupart de petits épargnants) soient reconstitués. Le déficit chronique de La Poste Bénin SA fera l'objet d'un plan de redressement<sup>6</sup>soutenu par l'Etat. Ce plan devra prendre en compte les conditions de rentabilité et de compétitivité de La Poste Bénin SA. Ce plan s'appuiera notamment sur :

- la modernisation du système d'information de l'opérateur public afin de renforcer sa compétitivité par l'amélioration des temps d'exécution, de sa capacité d'exploitation, de son efficacité et de sa qualité de service et de réduction des coûts ;
- l'évolution des technologies utilisées à l'appui des services à valeur ajoutée (courrier hybride, commerce électronique, services logistiques intégrés, services financiers) ;
- la gestion des ressources humaines qui mettra l'accent sur l'augmentation de la productivité par la formation et par le remplacement progressif du personnel en âge de retraite par une équipe plus jeune et plus ouverte aux TIC ;
- les finances et la comptabilité qui permettront une détermination distincte des coûts relatifs aux services de base, aux autres services constitutifs du S.P.U. et aux services ouverts à la concurrence ;

---

<sup>6</sup> Ce plan s'inspirera du Plan Intégré de Réforme et Développement Postal du Bénin 2006-2010 (PIDEP) réalisé avec l'appui de l'Union Postale Universelle (U.P.U.)  
DPS – TTP Bénin 2008

- l'adaptation du modèle d'entreprise afin de permettre de nouvelles formes de partenariat avec le Privé ;
- l'élargissement des offres de services pour une meilleure utilisation des infrastructures existantes ;
- la modernisation des infrastructures administratives et de la production.

## **VI- ROLES DES PARTIES PRENANTES**

### **VI.1. REPARTITION DES ROLES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL**

Pour éviter toute confusion ou des conflits de compétences, le nouveau Code définira de façon claire la répartition des rôles des institutions intervenant dans les secteurs de télécommunications, des TIC et des postes.

Le ministère chargé des Télécommunications, des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication gardera la responsabilité des orientations stratégiques et des décisions politiques sectorielles comme l'attribution ou non d'une nouvelle licence. Il assurera aussi une certaine veille du secteur.

L'autorité de régulation est chargée de veiller notamment au respect de la réglementation, à l'instruction des dossiers d'attribution des licences conformément à la loi, au traitement des litiges, à l'homologation des tarifs des secteurs régulés, au développement d'une concurrence saine.

La Délégation aux TIC sera responsable de la coordination et de la mise en œuvre de l'intranet gouvernemental et d'une manière générale de l'appui au secteur public en matière de TIC. La Délégation veillera à l'appropriation des TIC par les autres structures gouvernementales et les divers ministères (éducation, santé, finances, commerce, tourisme, agriculture).

L'AGeNTIC est chargée de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans les TIC à travers la Maitrise d'Ouvrage Délégué. Une attention particulière sera portée à l'adoption des TIC par le secteur informel afin qu'il participe de façon effective à la constitution d'une offre béninoise de produits et services TIC.

### **VI.2. ROLE DU SECTEUR PRIVE**

L'Etat mettra en place un programme d'accompagnement et un système incitatif afin que le secteur privé participe activement à la politique gouvernementale visant à :



- promouvoir un secteur privé responsable, entreprenant, novateur, compétitif, dynamique et conquérant ;
- promouvoir les entreprises TIC porteuses de croissance et tournées prioritairement vers l'exportation de services à valeur ajoutée en organisant notamment des missions conjointes secteur public/secteur privé en vue de nouer des partenariats avec les investisseurs étrangers.

Le secteur privé, comme partenaire privilégié du Gouvernement, joue un rôle très important dans le développement de la société Béninoise de l'information et du savoir. A cet effet, il doit servir de levier du développement de l'économie béninoise en offrant les investissements à l'échelon national dans les services TIC et le développement des infrastructures, et en facilitant la mobilisation du financement/des investissements, en vue de la mise en œuvre des initiatives et projets TIC.

D'autres rôles dévolus au secteur privé comprennent :

- la collaboration étroite avec l'AGeNTIC en vue de développer les stratégies de mise en œuvre de la présente politique ;
- l'appui et la participation de façon innovante et productive en vue de développer une industrie TIC locale compétitive et partant, de garantir la contribution effective du Bénin dans l'économie mondiale ;
- la valorisation des opportunités d'affaires résultant de la mise en œuvre des initiatives de la société de l'information du NEPAD et du SMSI ;
- l'appui au développement des ressources humaines nationales et la promotion des investissements du secteur privé dans l'éducation et dans la recherche et le développement ;
- le développement d'une expertise locale pour la fabrication des produits TIC, et la création des services innovants pour les débouchés extérieurs des exportations du Bénin ;
- l'investissement dans les projets TIC en faveur des zones rurales et des zones urbaines mal desservies, ainsi que des régions défavorisées ;
- la participation effective à la formulation, à l'exécution et à la révision du processus de façon régulière.

### **VI.3. ROLE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET DE LA SOCIETE CIVILE**

L'Etat mettra en place un programme de formation et de sensibilisation des associations de la société civile (telles que les associations de consommateurs) afin qu'elles deviennent vigilantes, engagées, constructives, et qu'elles veillent avec efficacité sur la qualité des services offerts aux consommateurs. Ces associations peuvent inciter les entreprises TIC à élever le niveau de qualité de leurs prestations, ce qui les amènera naturellement à se rapprocher des standards internationaux et à consolider leur position sur le marché international.

L'Etat encouragera l'implication effective des associations professionnelles représentatives des différentes composantes de la société béninoise (jeunes, femmes, médias, agriculteurs, commerçants, secteur informel). L'Etat appuiera ces associations, véritables vecteurs de diffusion des TIC auprès de leurs membres, dans l'organisation de séminaires et d'évènements Information Education et Communication à travers le pays.

### **VII- MISE EN ŒUVRE**

Les Plans de mise en œuvre de cette DPS comprenant les objectifs, actions prioritaires et budgets associés à court terme seront définis et adoptés de manière périodique en fonction de l'avancée de la réforme. Le Ministère en charge des Télécommunications, TIC et Poste est responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ces plans.

A titre indicatif, le Plan de mise en œuvre de la DPS pour les années 2008-2012 est annexé ci-après.

### **VIII- SUIVI DE L'EVOLUTION DU SECTEUR**

Le suivi de l'évolution du secteur et de l'impact des réformes mises en œuvre se fera à travers la production et la publication périodiques d'indicateurs sectoriels par le Ministère en charge des Télécommunications, TIC et Poste.

## **IX- ANNEXES**



REPUBLIQUE DU BENIN

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**DOCUMENT de POLITIQUE ET DE STRATEGIE du  
secteur des Télécommunications, des TIC et  
de la Postes  
( DPS )**

ANNEXES

## ANNEXE 1

### LES OBJECTIFS A COURT TERME DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DPS 2008-2012

#### Objectif global

Mettre en place le cadre juridique (adopter la DPS, adopter le Code des communications électroniques et des postes, prendre les décrets d'application) au plus tard fin 2008.

#### Instruments juridiques

**Objectif 01:** mettre en place un nouveau cadre juridique (loi sur les communications électroniques et les postes) au plus tard fin 2008.

**Objectif 02 :** adopter les textes législatifs et réglementaires nécessaires aux diverses utilisations des TIC au Bénin (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, etc.) au plus tard fin 2009.

**Objectif 03 :** Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008

#### Renforcement de capacité

**Objectif 04 :** créer un centre d'excellence de formation dans les télécommunications en relation avec l'ESMT et (ou) toute autre institution de référence au niveau international (fin 2011).

**Objectif 05 :** renforcer le MCTIC 2008-20011.

**Objectif 06 :** renforcer l'ARCEP Bénin 2008-2010.

**Objectif 07:** mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat en vue de s'approprier les TIC au plus tard fin 2011.

#### Télécommunications

##### e-gouvernement :

- **Objectif 1 :** relier tous les ministères par fibre optique d'ici juillet 2010 ;
- **Objectif 2 :** connecter tous les ministères à Internet avec un haut débit d'ici fin 2008 ;
- **Objectif 3 :** mettre en place un système de visioconférence sur plateforme IP entre la Présidence de la République et les ministères d'ici fin 2009 ;

- **Objectif 4** : créer un centre d'excellence de formation dans les télécommunications en relation avec l'ESMT et toute autre institution de référence au niveau international (fin 2011).

#### e-business :

- **Objectif 1** : créer un Technopole et le connecter sur le câble SAT3 (fin 2011)
- **Objectif 2** : fixer des tarifs compétitifs pour Internet haut débit aux entreprises de Téléservices au plus tard en juin 2009.
- **Objectif 3** : accroissement de la bande passante (500 Mbts en fin 2008)
- **Objectif 4** : restructurer Bénin Télécoms en mettant en œuvre le plan de redressement au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 5** : désengager l'Etat : privatiser Bénin Télécoms au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 6** : libéraliser l'accès à la dorsale Internet au plus tard fin 2008 ;
- **Objectif 7** : mettre en place un nouveau cadre juridique (loi sur les communications électroniques et les postes) au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 8** : renforcer le MCTIC (2008-2011) ;
- **Objectif 9** : renforcer l'ARCEP Bénin 2008-2010) ;
- **Objectif 10** : promouvoir l'accès universel dans les zones défavorisées d'ici 2012 ;
- **Objectif 11** : promouvoir des services de communication de qualité internationale et à des coûts compétitifs au plus tard en 2010 ;
- **Objectif 12** : promouvoir de nouveaux services de télécommunication, notamment la 3G, au plus tard en 2010 ;
- **Objectif 13** : mettre en place un point d'échange internet (IXP) à vocation régionale au plus tard en 2012.

#### TIC e-gouvernement :

- **Objectif 1** : installer des réseaux intranet dans chaque ministère d'ici fin 2009 ;
- **Objectif 2** : développer et déployer des applications workflow (automatisation des procédures) au MCTIC et à l'ARCEP BENIN d'ici fin 2009 ;
- **Objectif 3** : généraliser l'automatisation des procédures au sein du gouvernement au plus tard fin 2011 ;
- **Objectif 4** : étendre l'automatisation des procédures aux autres institutions de l'Etat (Assemblée nationale, Cour Suprême, HAAC, etc.) au plus tard fin 2012
- **Objectif 5** : mettre en place des outils travail collaboratif au sein de l'administration au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 6** : sécuriser et rendre interactif et dynamique le portail Internet et intranet du Gouvernement d'ici fin 2009 ;
- **Objectif 7** : adopter des textes législatifs et réglementaires nécessaires aux diverses utilisations des TIC au Bénin (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, etc.) au plus tard fin 2008 ;

- **Objectif 8** : mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat en vue de s'approprier les TIC au plus tard en 2011 ;
- **Objectif 9** : créer une Délégation aux TIC chargée d'appuyer les structures publiques dans le cadre du projet e-gouvernement d'ici 2009 ;
- **Objectif 10** : développer des applications phares au sein de certains ministères (MCTIC, Economie, Prospective et Développement, Finances, Enseignement supérieur, Santé, Justice, Décentralisation, Tourisme, Commerce, etc.) 2009-2012.

#### **e-business :**

- **Objectif 1** : doter le Technopole de ressources adéquates d'ici fin 2010 ;
- **Objectif 2** : réaménager le code des investissements pour étendre l'éligibilité aux entreprises TIC porteuses de croissance et tournées vers l'export d'ici fin 2009 ;
- **Objectif 3** : réaménager le Code du travail en vue de le rendre plus flexible pour les entreprises de Téléservices au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 4** : créer un guichet unique au sein du Technopole au plus tard en 2011 ;
- **Objectif 5** : mettre en place un mécanisme d'incitation à la création de filières de formation d'ingénieurs et de formation sur les métiers émergents dans les TIC d'ici 2011 ;
- **Objectif 6** : mettre en place un programme d'accompagnement des entreprises béninoises cherchant à saisir les nouvelles opportunités de l'externalisation (ou délocalisation) des services au plus tard fin 2010 ;
- **Objectif 7** : restructurer l'AGeNTIC et la doter de moyens en vue de la spécialiser dans la promotion de l'e-business au plus tard fin 2008 ;
- **Objectif 8** : promouvoir l'accès universel par l'extension du réseau de télécommunications au plus tard en 2009.

#### **Postes**

##### **e-gouvernement :**

- **Objectif 1** : Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008 ;
- **Objectif 2** : Mettre en œuvre un programme de redressement de La Poste du Bénin dans le cadre d'une convention Bipartite Etat-La Poste du Bénin au plus tard fin 2008 ;
- **Objectif 3** : Définir les mécanismes de financement du Service Postal Universel au plus tard fin 2009 ;

- **Objectif 4** : Doter l'autorité de régulation de personnel compétent dans les activités postales au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 5** : S'appuyer sur le réseau postal pour offrir aux populations des zones défavorisées des services publics TIC au plus tard fin 2009.

**e-business :**

- **Objectif 1** : Définir les conditions d'agrément d'acteurs privés de distribution du courrier postal au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 2** : Encourager le développement d'outils TIC adaptés au réseau postal (porte-monnaie électronique, courrier hybride, suivi des envois, etc.) au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 3** : Regrouper les activités CCP et CNE et autres services financiers et les distinguer de la Poste aux Lettres pour une gestion plus stratégique et plus transparente de ces différents segments au plus tard fin 2009 ;
- **Objectif 4** : restructurer et moderniser La Poste du Bénin en vue de la rendre compétitive sur les segments ouverts à la concurrence d'ici 2010 ;
- **Objectif 5** : prendre en charge le service universel au plus tard fin 2010.



## ANNEXE 2

### CHRONOGRAMME DES ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DPS 2008-2012 DE LA DPS

#### Objectif global :

Mettre en place le cadre juridique (adopter la DPS, adopter le Code des communications électroniques et des postes, prendre les décrets d'application) au plus tard fin 2008

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<b>Instruments juridiques</b>				
<b>Objectif 01: mettre en place un nouveau cadre juridique (loi sur les communications électroniques et les postes) au plus tard fin 2009</b>	1. Elaborer un projet de loi sur les communications électroniques et les postes et le faire valider par les parties prenantes 2. Promulguer la loi sur les communications électroniques et les postes	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de loi validée</li> <li>• Loi adoptée par l'Assemblée Nationale</li> </ul>	400
<b>Objectif 02 :</b> adopter les textes législatifs et réglementaires nécessaires aux diverses utilisations des TIC au Bénin (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, etc.) au plus tard fin 2009	3. Préparer les termes de références 4. Sélectionner un cabinet chargé d'élaborer un projet de textes législatifs et réglementaires sur les TIC <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter les textes juridiques</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une loi sur les TIC est adoptée</li> <li>• Les textes réglementaires sont pris par le gouvernement</li> </ul>	300
<b>Objectif 03 :</b> Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir la régulation postale en vue de rendre ce secteur plus ouvert et plus compétitif</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La régulation postale est bien prise en compte dans la loi sur les communications électroniques et les postes</li> </ul>	cf Télécommunications/e-

définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008				business/Objectif 7
<b>Renforcement de capacité</b>				
<b>Objectif 04</b> : créer un centre d'excellence de formation dans les télécommunications en relation avec l'ESMT et (ou) toute autre institution de référence au niveau international (fin 2011)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une étude de faisabilité tenant compte de l'évolution de la demande en RH</li> <li>2. Construire et équiper le centre</li> <li>3. Développer le cursus</li> <li>4. Mettre en place des mécanismes d'incitation de création de centres spécialisés par le secteur privé</li> </ol>	2011	<p>Le centre offrira des formations diplômantes ; il fera aussi des formations continues (renforcement de capacité) et de la recherche opérationnelle. Il sera opérationnel en fin 2011</p> <p>Des centres privés de formation compléteront l'offre et la capacité de formation du centre d'excellence ; ils offriront aussi des cycles courts professionnalisants et des cycles de perfectionnement</p>	5.000
<b>Objectif 05</b> : renforcer le MCTIC 2008-20011	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Elaborer un plan de renforcement du ministère comprenant un plan stratégique à moyen et long terme, le renforcement des RH par la formation et le recrutement et la mise en place d'outils modernes de gestion</li> <li>6. Mettre en œuvre le plan</li> </ol>	2008-2012	<p>Plan adopté par le MCTIC</p> <p>Les objectifs du plan sont atteints à fin 2009, fin 2010 et fin 2011</p>	2.000
<b>Objectif 06</b> : renforcer l'ARCEP Bénin 2008-2010	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Elaborer un plan de développement stratégique en recourant à des outils modernes de planification stratégique comme le Balanced Scorecard (tableau de bord prospectif) impliquant tout le staff</li> <li>8. Sélectionner un cabinet expérimenté chargé d'accompagner l'ARCEP Bénin dans la mise en place du plan et dans le</li> </ol>	2008-2010	<p>Plan stratégique (avec vision, objectifs, indicateurs de performance) élaboré en 2008</p> <p>Un cabinet est sélectionné</p> <p>Les capacités du staff sont renforcées dans les métiers de régulation</p> <p>Des outils modernes de gestion sont mis en place</p>	3.000

	renforcement sur les métiers de régulation		(2009-2010)	
<b>Objectif 07: mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat en vue de s'approprier les TIC au plus tard fin 2011</b>	9. Identifier les besoins de renforcement des capacités des agents de l'Etat 10. Elaborer des plans de formation 11. Mettre en œuvre les plans de formation	2009 - 2011	Une étude d'évaluation des besoins existe Les plans de formation sont élaborés Les agents de l'Etat sont formés	4.000

Télécommunications :

e-gouvernement :

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<b>Objectif 1</b> : relier tous les ministères par fibre optique d'ici juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser (ou mettre à jour) l'étude sur l'interconnexion des ministères</li> <li>Réaliser les travaux d'interconnexion</li> </ul>	2009 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'étude disponible</li> <li>Tous les ministères interconnectés</li> </ul>	4.000
<b>Objectif 2</b> : connecter tous les ministères à Internet avec un haut débit d'ici fin 2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'accès à Internet à chaque ministère, comme mesure transitoire en attendant la fin des travaux d'interconnexion des ministères</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les ministères accèdent à Internet à fin 2008</li> </ul>	100
<b>Objectif 3</b> : mettre en place un système de visioconférence sur plateforme IP entre la Présidence de la République et les ministères d'ici fin 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir l'architecture de communication sur plateforme IP sur le réseau e-gouvernement</li> <li>Equiper les ministères d'appareils IP de visioconférence</li> </ul>	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>La facture de communications téléphoniques du gouvernement réduite d'au moins 50% fin 2010.</li> </ul>	2.000
<b>Objectif 4</b> : créer un centre d'excellence de formation dans les télécommunications en relation avec l'ESMT et (ou) toute autre institution de référence au niveau international (fin 2011)	<p>Réaliser une étude de faisabilité tenant compte de l'évolution de la demande en RH Construire et équiper le centre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le cursus</li> <li>Mettre en place des mécanismes d'incitation de création de centres spécialisés par le secteur privé</li> </ul>	2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le centre offrira des formations diplômantes ; il fera aussi des formations continues (renforcement de capacité) et de la recherche opérationnelle. Il sera opérationnel en fin 2011</li> <li>Des centres privés de formation compléteront l'offre et la capacité de formation du centre d'excellence ; ils offriront aussi des cycles courts professionnalisants et des cycles de perfectionnement</li> </ul>	5.000

e-business :

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 1</b> : créer un Technopole et le connecter sur le câble SAT3 (fin 2011)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser l'étude de faisabilité technique, financière et économique du Technopole (y compris un rôle possible d'incubateur)</li> <li>• Réaliser les infrastructures (bâtiments, réseaux, ordinateurs, etc.)</li> <li>• Connecter le site du Technopole au câble SAT3 à des coûts compétitifs au niveau continental</li> </ul>	<p>2009 2010-11</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport d'étude approuvé existe</li> <li>• Tous les investissements du Technopole sont réalisés (bâtiments, réseaux, connexions)</li> <li>• Le Technopole dispose d'un haut débit suffisant</li> </ul>	<p>10.000</p>
<p><b>Objectif 2</b> : fixer des tarifs compétitifs pour Internet haut débit aux entreprises de Téléservices au plus tard en juin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un benchmarking sur les tarifs de connexion fixés par les pays exportateurs de Téléservices</li> <li>• Déterminer des tarifs compétitifs dans le cadre d'un programme de promotion des Téléservices</li> </ul>	<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport de benchmarking existe</li> <li>• Des tarifs compétitifs sont fixés par les opérateurs et approuvés par ARCEP Bénin</li> </ul>	<p>50</p>
<p><b>Objectif 3</b> : accroître la bande passante (500 Mbts en fin 2008)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter BTSA à porter la bande passante à 500 Mbts</li> <li>• Procéder au dégroupage de l'accès à la dorsale Internet</li> </ul>	<p>2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La bande passante est portée à 500 Mbts en fin 2008</li> <li>• Existence d'un texte officiel annonçant le dégroupage</li> </ul>	<p>PM</p>

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 4 :</b> restructurer Bénin Télécoms en mettant en œuvre le plan de redressement au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan de redressement (mis à jour) soutenu par les institutions financières</li> <li>• Lancer un appel d'offres et sélectionner un cabinet chargé d'accompagner la restructuration de BTSA</li> <li>• Audit de gestion et contrôle des comptes de BTSA</li> <li>• Audit des systèmes d'information de BTSA</li> <li>• Valorisation des immobilisations de BTSA</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de redressement est disponible</li> <li>• Un cabinet est sélectionné</li> <li>• L'exécution du plan de redressement est en cours à fin 2008</li> </ul>	1.500
<p><b>Objectif 5 :</b> désengager l'Etat : privatiser Bénin Télécoms au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner une banque d'affaires de notoriété internationale chargée de promouvoir la privatisation de BTSA</li> <li>• Préparer le cahier des charges, lancer l'appel d'offres et sélectionner l'adjudicataire</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La banque d'affaires est sélectionnée</li> <li>• Le repreneur est sélectionné avant fin 2009</li> </ul>	1.200
<p><b>Objectif 6 :</b> libéraliser l'accès à la dorsale Internet au plus tard fin 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer tout monopole sur l'accès à la dorsale Internet</li> <li>• Agréer d'autres fournisseurs d'accès à opérer directement sur la dorsale Internet</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une décision du gouvernement (Arrêté ministériel ou Décret) est prise</li> <li>• Au moins un autre fournisseur est agréé</li> </ul>	PM
<p><b>Objectif 7 :</b> mettre en place un nouveau cadre juridique (loi sur les communications électroniques et les postes) au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un projet de loi sur les communications électroniques et les postes et le faire valider par les parties prenantes</li> <li>• Promulguer la loi sur les communications électroniques et les postes</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de loi validée</li> <li>• Loi adoptée par l'Assemblée Nationale</li> </ul>	400

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<b>Objectif 8 :</b> renforcer le MCTIC 2008-20011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un plan de renforcement du ministère comprenant un plan stratégique à moyen et long terme, le renforcement des RH par la formation et le recrutement et la mise en place d'outils modernes de gestion</li> <li>• Mettre en œuvre le plan</li> </ul>	2008-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan adopté par le MCTIC</li>   <li>• Les objectifs du plan sont atteints à fin 2009, fin 2010 et fin 2011</li> </ul>	2.000
<b>Objectif 9 :</b> renforcer l' ARCEP Bénin 2008-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un plan de développement stratégique en recourant à des outils modernes de planification stratégique comme le Balanced Scorecard (tableau de bord prospectif) impliquant tout le staff</li> <li>• Sélectionner un cabinet expérimenté chargé d'accompagner ARCEP Bénin dans la mise en place du plan et dans le renforcement sur les métiers de régulation</li> </ul>	2008-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique (avec vision, objectifs, indicateurs de performance) élaboré en 2008</li> <li>• Un cabinet est sélectionné</li> <li>• Les capacités du staff sont renforcées dans les métiers de régulation</li> <li>• Des outils modernes de gestion sont mis en place (2009-2010)</li> </ul>	3.000
<b>Objectif 10:</b> promouvoir l'accès universel dans les zones défavorisées d'ici 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer le réseau fixe dans les zones défavorisées</li> <li>• Mettre en place un mécanisme de sélection d'opérateurs de services universels</li> </ul>	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau fixe est déployé sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Des opérateurs de services universels sont sélectionnés et offrent leurs services</li> </ul>	(Obligations du repreneur de BTSA)

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 11:</b> promouvoir des services de communication de qualités internationales et à des coûts compétitifs au plus tard en 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser le réseau de télécommunication (études et déploiement)</li> <li>• Mettre en place une politique QoS (qualité de services)</li> <li>• Mettre en place un mécanisme visant à rendre les coûts d'accès à Internet et de communication compétitifs</li> </ul>	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les études sont réalisées</li> <li>• Le réseau est modernisé</li> <li>• Les indicateurs de QoS sont satisfaisants</li> <li>• Un document décrivant le mécanisme existe</li> </ul>	(à déterminer avec BTSA notamment pour les infrastructures à moderniser)
<p><b>Objectif 12:</b> promouvoir de nouveaux services de télécommunications, notamment la 3G, au plus tard en 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude identifiant les opportunités pour de nouveaux services de télécommunication</li> <li>• Mettre en place un mécanisme incitant les opérateurs et les prestataires de services à valeur ajoutée à fournir des services innovants de télécommunication</li> </ul>	2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport d'étude existe</li> <li>• Un document retraçant une politique d'incitation existe</li> </ul>	200
<p><b>Objectif 13 :</b> mettre en place un point d'échange internet (IXP) à vocation régionale au plus tard en 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude de faisabilité d'un point d'échange Internet à vocation régionale</li> <li>• Créer un IXP régional en concertation avec les pays de la sous-région</li> </ul>	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude de faisabilité existe</li> <li>• Les pays de la sous-région adhèrent aux conclusions de l'étude (2009)</li> <li>• Les investissements IXP sont réalisés (2011)</li> <li>• L'IXP est opérationnel (2012)</li> </ul>	350



## e-gouvernement :

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<b>Objectif 1</b> : installer des réseaux intranet dans chaque ministère d'ici fin 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour le projet PIPAP (Programme d'interconnexion des Principales Administrations Publiques)</li> <li>• Déployer le programme d'interconnexion de l'intranet gouvernemental</li> </ul>	2008  2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude mettant à jour le programme PIPAP est disponible</li> <li>• Tous les ministères sont interconnectés</li> </ul>	(voir PIPAP mis à jour)
<b>Objectif 2</b> : développer et déployer des applications workflow (automatisation des procédures) au MCTIC et à l'ARCEP BENIN d'ici fin 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer un projet pilote d'automatisation des procédures au sein du MCTIC et de l'ARCEP Bénin</li> <li>• Elaborer un cahier des charges définissant les procédures du MCTIC et de l'ARCEP Bénin à automatiser</li> <li>• Concevoir et déployer les applications au sein du ministère et de l'ARCEP Bénin</li> <li>• Appuyer la DGTIC actuelle (ou la Délégation aux TIC à créer) par la mise en place d'un centre de ressources chargé d'appuyer les utilisateurs de l'administration</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des outils de workflow sont disponibles</li> <li>• Les principales procédures administratives sont automatisées au sein du MCTIC et de l'ARCEP Bénin</li> <li>• Un centre de ressources est mis en place et renforcé</li> <li>• Les utilisateurs de l'administration reçoivent un support de qualité</li> </ul>	2.000

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 3 :</b> généraliser l'automatisation des procédures au sein du gouvernement au plus tard fin 2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les résultats du projet pilote pour étendre l'automatisation des procédures aux autres institutions gouvernementales</li> <li>• Elaborer un plan de déploiement tenant compte des priorités de l'Etat</li> <li>• Former le personnel dans l'utilisation des outils</li> </ul>	2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan d'automatisation des procédures de l'administration existe</li> <li>• Le plan est exécuté à 80% au moins en fin 2011</li> <li>• Le personnel est bien formé et opérationnel</li> </ul>	10.000
<p><b>Objectif 4 :</b> étendre l'automatisation des procédures aux autres institutions de l'Etat (Assemblée nationale, Cour Suprême, HAAC, etc.) au plus tard fin 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les besoins en équipement et en applications de ces institutions</li> <li>• Elaborer un programme d'automatisation des procédures auprès des autres institutions de l'Etat</li> <li>• Mettre en œuvre le programme en dotant les institutions des ressources TIC requises</li> <li>• Former le personnel dans l'utilisation des outils</li> </ul>	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme d'automatisation des procédures existe</li> <li>• Les institutions ciblées disposent de ressources TIC (équipements, RH)</li> <li>• Les procédures sont automatisées</li> <li>• Le personnel est bien formé et opérationnel</li> </ul>	3.000
<p><b>Objectif 5 :</b> mettre en place des outils de travail collaboratif au sein de l'administration au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre opérationnel l'intranet gouvernemental par l'usage généralisé d'outils collaboratifs (messagerie, gestion électronique du courrier, gestion de projets, etc.)</li> <li>• Former les agents de l'administration dans l'utilisation de ces outils</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils existent au sein de l'intranet et sont opérationnels</li> <li>• Les agents sont formés et utilisent les outils</li> </ul>	500

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<b>Objectif 6</b> : sécuriser et rendre interactif et dynamique le portail Internet et intranet du Gouvernement d'ici fin 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre le portail dynamique, interactif, évolutif</li> <li>• Sécuriser le portail au niveau des données et du réseau</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le portail est amélioré et bien apprécié par les visiteurs</li> <li>• Le portail est sécurisé</li> <li>• Les données sensibles sont cryptées</li> </ul>	400
<b>Objectif 7</b> : adopter les textes législatifs et réglementaires nécessaires aux diverses utilisations des TIC au Bénin (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, etc.) au plus tard fin 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les termes de références</li> <li>• Sélectionner un cabinet chargé d'élaborer un projet de textes législatifs et réglementaires sur les TIC</li> <li>• Adopter les textes juridiques</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une loi sur les TIC est adoptée</li> <li>• Les textes réglementaires sont pris par le gouvernement</li> </ul>	300
<b>Objectif 8</b> : mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat en vue de s'approprier les TIC au plus tard fin 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins de renforcement des capacités des agents de l'Etat</li> <li>• Elaborer des plans de formation</li> <li>• Mettre en œuvre les plans de formation</li> </ul>	2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude d'évaluation des besoins existe</li> <li>• Les plans de formation sont élaborés</li> <li>• Les agents de l'Etat sont formés</li> </ul>	4.000
<b>Objectif 9</b> : créer une Délégation aux TIC chargée d'appuyer les structures publiques dans le cadre du projet e-gouvernement d'ici 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une étude d'opportunité de création d'une telle structure et définir éventuellement ses missions, attributions et modalités de fonctionnement</li> <li>• Créer le cas échéant la Délégation aux TIC et la doter de moyens humains et techniques</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude d'opportunité existe</li> <li>• La Délégation est créée et opérationnelle</li> </ul>	100

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 10</b> : développer des applications phares au sein de certains ministères (MCTIC, Economie, Prospective et Développement, Finances, Enseignement supérieur, Santé, Justice, Décentralisation, Commerce, Tourisme, etc.) 2009-2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude identifiant les projets structurants existants ou à développer dans certains ministères phares</li> <li>• Préparer les cahiers des charges de chaque projet</li> <li>• Sélectionner les entreprises chargées de développer les applications dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP)</li> <li>• Déployer les applications dans les ministères concernés en les dotant d'équipements adéquats et en formant les agents concernés</li> </ul>	2009-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude est disponible</li> <li>• Les cahiers des charges sont approuvés par les ministères concernés</li> <li>• Les prestataires chargés du développement sont sélectionnés</li> <li>• Les applications sont déployées dans les ministères concernés</li> </ul>	10.000

e-business :

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 1</b> : doter le Technopole de ressources adéquates d'ici fin 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les missions du Technopole</li> <li>• Elaborer un plan d'action stratégique du Technopole</li> <li>• Définir les modalités de fonctionnement du Technopole et lui doter de ressources adéquates (humaines, techniques et financières)</li> </ul>	<p>2009</p> <p>2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document précise les missions, les objectifs stratégiques et le plan opérationnel du Technopole</li> <li>• Les procédures administratives, financières et opérationnelles existent</li> <li>• Le Technopole est doté de ressources adéquates et est opérationnel</li> </ul>	<p>2.000</p>
<p><b>Objectif 2</b>: réaménager le code des investissements pour étendre l'éligibilité aux entreprises TIC porteuses de croissance et tournées vers l'export d'ici fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les conditions d'éligibilité des entreprises TIC au code des investissements</li> <li>• Définir les dispositions particulières à ajouter au code des investissements en vue de permettre aux entreprises TIC de bénéficier d'avantages compétitifs à l'export</li> <li>• Adopter le code réaménagé</li> </ul>	<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code des investissements réaménagé est adopté</li> </ul>	<p>50</p>
<p><b>Objectif 3</b> : réaménager le Code du travail en vue de le rendre plus flexible pour les entreprises de Téléservices au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier les articles du code du travail relatifs aux contrats à durée déterminée et aux supplémentaires en vue de permettre aux entreprises de Téléservices de fonctionner dans les mêmes conditions que leurs homologues des autres pays africains.</li> <li>• Définir les conditions d'éligibilité à ces nouvelles dispositions</li> </ul>	<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code du travail réaménagé est adopté</li> </ul>	<p>30</p>

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 4</b> : créer un guichet unique au sein du Technopole au plus tard en 2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les conditions de création d'un guichet unique définissant les procédures à simplifier, les bases de données à créer, les tâches à automatiser, les modalités de fonctionnement, etc.</li> <li>• Doter le guichet unique de ressources techniques, humaines bien formées (front line),</li> </ul>	2010-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude est disponible</li> <li>• Le GU dispose de ressources techniques et humaines et fonctionne avec satisfaction</li> </ul>	400
<p><b>Objectif 5</b> : mettre en place un mécanisme d'incitation à la création de filières de formation d'ingénieurs et de formation sur les métiers émergents dans les TIC d'ici 2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude identifiant les filières de formations pertinentes eues égard aux profils dont les entreprises auront besoin pour répondre aux exigences du marché international</li> <li>• Définir et mettre en œuvre un mécanisme d'incitation pour les structures de formation publiques et privées à offrir ces filières</li> </ul>	2010-2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières sont bien identifiées</li> <li>• Les possibilités de formation sur ces filières existent dans le pays.</li> </ul>	100

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 6</b> : mettre en place un programme d'accompagnement des entreprises béninoises cherchant à saisir les nouvelles opportunités de l'externalisation (ou délocalisation) des services au plus tard fin 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude du marché international de l'externalisation visant à identifier des opportunités pour l'offre béninoise</li> <li>• Mettre en place un fonds (à frais partagé) de promotion des entreprises de Téléservices sur le marché international</li> <li>• Assister les entreprises béninoises lors de certaines manifestations internationales comme le SECA (Salon des Centres d'Appels de Paris)</li> </ul>	2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une typologie des opportunités par marché existe</li> <li>• Le fonds est défini et doté de ressources</li> <li>• Les entreprises reçoivent une assistance appropriées (conseil et accompagnement)</li> </ul>	2.000
<p><b>Objectif 7</b> : restructurer l'AGeNTIC et la doter de moyens en vue de la spécialiser dans la promotion de l'e-business au plus tard fin 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir de nouvelles missions permettant à l'AGeNTIC d'appuyer efficacement les entreprises d'e-business</li> <li>• Elaborer un plan d'action à moyen terme de l'AGeNTIC conforme à sa nouvelle mission</li> <li>• Doter l'AGeNTIC de moyens techniques, humains et financiers adéquats</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouvelles missions sont définies par le gouvernement</li> <li>• Le plan d'action à MT est adopté</li> <li>• L'AGeNTIC est dotée de moyens appropriés</li> </ul>	300
<p><b>Objectif 8</b> : promouvoir l'accès universel par l'extension du réseau de télécommunications au plus tard en 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un mécanisme d'accès au service universel (SU)</li> <li>• Mettre une dotation initiale dans le Fonds de Service Universel</li> <li>• Préparer le cahier des charges pour le SU</li> <li>• Sélectionner des opérateurs capables de déployer des réseaux et d'offrir des services de qualité et à des tarifs étudiés dans des zones pilotes</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations accèdent aux services TIC (téléphonie, Internet) à des prix abordables conformes au cahier des charges.</li> </ul>	2.000

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 1</b> : Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir la régulation postale en vue de rendre ce secteur plus ouvert et plus compétitif</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La régulation postale est bien prise en compte dans la loi sur les communications électroniques et les postes</li> </ul>	(coût pris en charge par la section : Télécommunications/e-business/Objectif 7
<p><b>Objectif 2</b> : Mettre en œuvre un programme de redressement de La Poste du Bénin dans le cadre d'une convention bipartite Etat-La Poste du Bénin au plus tard fin 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les conditions de redressement de La Poste du Bénin</li> <li>• Faire un plan de reconstitution par l'Etat des avoirs des déposants</li> <li>• Définir les conditions de réalisation du service universel postal par l'opérateur public</li> <li>• Elaborer la convention et définir les responsabilités de chaque partie</li> </ul>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de redressement de La Poste du Bénin existe</li> <li>• Les conditions sont définies et acceptées par les parties prenantes</li> <li>• La convention est signée par les parties concernées</li> </ul>	200
<p><b>Objectif 3</b> : Définir les mécanismes de financement du Service Postal Universel au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les différentes options de financement du S.P.U.</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document indiquant les différentes options existe</li> </ul>	50



<p><b>Objectif 4</b> : Doter l'autorité de régulation de personnel compétent dans les activités postales au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les profils dont l'autorité dont l'ARCEP Bénin aura besoin pour réguler le secteur postal</li> <li>• Recruter ces profils selon une procédure transparente</li> </ul>	<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ARCEP Bénin dispose du personnel adéquat pour sa mission</li> </ul>	<p>50</p>
<p><b>Objectif 5</b> : S'appuyer sur le réseau postal pour offrir aux populations des zones défavorisées des services publics TIC au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser le réseau postal en reliant tous les bureaux de poste dans un réseau intranet</li> <li>• Offrir des services publics aux populations des zones défavorisées (casier judiciaire, extraits de naissance, etc.)</li> </ul>	<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau intranet reliant tous les bureaux de poste est opérationnel</li> <li>• Les populations accèdent aux certains services publics mis en ligne</li> </ul>	<p>(A déterminer après l'état des lieux des bureaux de poste)</p>

e-business :

Objectifs	Actions prioritaires	Echéances	Indicateurs	Coûts (en milliers d'Euros)
<p><b>Objectif 1</b> : Définir les conditions d'agrément d'acteurs privés de distribution du courrier postal au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un projet de texte définissant, de façon transparente, les conditions d'agrément d'opérateurs privés de distribution du courrier postal</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document définissant les conditions d'agrément existe</li> </ul>	50
<p><b>Objectif 2</b> : Encourager le développement d'outils TIC adaptés au réseau postal (portemonnaie électronique, courrier hybride, suivi des envois, etc.) au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude identifiant les services innovants basés sur les TIC que La Poste Bénin pourrait offrir</li> <li>• Initier des projets pilotes visant le développement d'applications TIC dans les services postaux</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport existe, définissant les types d'application par service postal</li> <li>• Au moins 2 projets sont en cours d'exécution</li> </ul>	500
<p><b>Objectif 3</b> : Regrouper les activités CCP et CNE et autres services financiers et les distinguer de la Poste aux Lettres pour une gestion plus stratégique et plus transparente de ces différents segments au plus tard fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les options optimales (filialisation ou centre de profit) permettant une gestion plus transparente des activités CCP ,CNE, et autres articles d'argent</li> <li>• Adapter l'organisation de La Poste du Bénin à ce nouveau modèle de gestion (nouvel organigramme, redéploiement du personnel, etc.)</li> </ul>	2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude analysant les avantages et les inconvénients de chaque option existe</li> <li>• La Poste du Bénin est réorganisée en conséquence</li> </ul>	300

<p><b>Objectif 4</b> : restructurer et moderniser La Poste du Bénin en vue de la rendre compétitive sur les segments ouverts à la concurrence d'ici 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un plan stratégique moderne de type BSC (Tableau de bord Prospectif) afin que La Poste du Bénin puisse être pilotée efficacement dans un contexte concurrentiel</li> <li>• Informatiser La Poste du Bénin en automatisant ses procédures et en la dotant d'outils ERP et CRM</li> <li>• Mettre en place une comptabilité analytique permettant de mieux analyser la compétitivité des segments ouverts à la concurrence.</li> </ul>	<p>2009-2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan stratégique existe</li> <li>• Les procédures administratives et financières sont automatisées</li> <li>• Les outils ERP et CRM sont opérationnels au sein de La Poste du Bénin</li> <li>• La comptabilité analytique permet de distinguer les différents centres de profit et de coûts</li> </ul>	<p>2.000</p>
<p><b>Objectif 5</b> : prendre en charge le service universel au plus tard fin 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir, dans les zones défavorisées, les services postaux devant être fournis aux populations.</li> <li>• S'assurer que La Poste du Bénin respecte la réglementation bancaire (ratios prudentiels) sur les produits financiers</li> <li>• S'assurer que la comptabilité analytique détermine les coûts réels afférents au service universel et permet de déterminer les compensations réelles du Fonds du Service Universel</li> </ul>	<p>2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste de services postaux par zone est disponible</li> <li>• Un rapport d'audit informe sur le respect de la réglementation bancaire (ratios prudentiels)</li> <li>• Un rapport d'audit montre que les coûts afférents au service universel postal sont spécifiques</li> </ul>	<p>200</p>

## ANNEXE 3

### LES ACTIONS URGENTES (extraites de l'annexe 1 – objectifs à court terme du plan de mise en œuvre de la DPS)

#### Objectif global

Mettre en place le cadre juridique (adopter la DPS, adopter le Code des communications électroniques et des postes, prendre les décrets d'application) au plus tard fin 2008.

<p><b>Objectif 01: mettre en place un nouveau cadre juridique (loi sur les communications électroniques et les postes) au plus tard fin 2009</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer un projet de loi sur les communications électroniques et les postes et le faire valider par les parties prenantes</li> <li>2. Promulguer la loi sur les communications électroniques et les postes</li> </ol>	2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de loi validée</li> <li>• Loi adoptée par l'Assemblée Nationale</li> </ul>	400
<p><b>Objectif 02 :</b> adopter les textes législatifs et réglementaires nécessaires aux diverses utilisations des TIC au Bénin (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, etc.) au plus tard fin 2009</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Préparer les termes de références</li> <li>4. Sélectionner un cabinet chargé d'élaborer un projet de textes législatifs et réglementaires sur les TIC</li> <li>5. Adopter les textes juridiques</li> </ol>	2009	<p>Une loi sur les TIC est adoptée</p> <p>Les textes réglementaires sont pris par le gouvernement</p>	300
<p><b>Objectif 03 :</b> Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Définir la régulation postale en vue de rendre ce secteur plus ouvert et plus compétitif</li> </ol>	2008	<p>La régulation postale est bien prise en compte dans la loi sur les communications électroniques et les postes</p>	<p>(coût pris en charge par la section : Télécommunications/e-business/Objectif 7</p>

<p><b>Objectif 04</b> : créer un centre d'excellence de formation dans les télécommunications en relation avec l'ESMT et (ou) toute autre institution de référence au niveau international (fin 2011)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une étude de faisabilité tenant compte de l'évolution de la demande en RH</li> <li>2. Construire et équiper le centre</li> <li>3. Développer le cursus</li> <li>4. Mettre en place des mécanismes d'incitation de création de centres spécialisées par le secteur privé</li> </ol>	2011	<p>Le centre offrira des formations diplômantes ; il fera aussi des formations continues (renforcement de capacité) et de la recherche opérationnelle. Il sera opérationnel en fin 2011</p> <p>Des centres privés de formation compléteront l'offre et la capacité de formation du centre d'excellence ; ils offriront aussi des cycles courts professionnalisants et des cycles de perfectionnement</p>	5.000
<p><b>Objectif 05</b> : renforcer le MCTIC 2008-20011</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Elaborer un plan de renforcement du ministère comprenant un plan stratégique à moyen et long terme, le renforcement des RH par la formation et le recrutement et la mise en place d'outils modernes de gestion</li> <li>6. Mettre en œuvre le plan</li> </ol>	2008-2012	<p>Plan adopté par le MCTIC</p> <p>Les objectifs du plan sont atteints à fin 2009, fin 2010 et fin 2011</p>	2.000
<p><b>Objectif 06</b> : renforcer l'ARCEP Bénin 2008-2010</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Elaborer un plan de développement stratégique en recourant à des outils modernes de planification stratégique comme le Balanced Scorecard (tableau de bord prospectif) impliquant tout le staff</li> <li>8. Sélectionner un cabinet expérimenté chargé d'accompagner l'ARCEP Bénin dans la mise en place du plan et dans le renforcement sur les métiers de régulation</li> </ol>	2008-2010	<p>Plan stratégique (avec vision, objectifs, indicateurs de performance) élaboré en 2008</p> <p>Un cabinet est sélectionné</p> <p>Les capacités du staff sont renforcées dans les métiers de régulation</p> <p>Des outils modernes de gestion sont mis en place (2009-2010)</p>	3.000
<p><b>Objectif 07</b>: mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat en vue de s'approprier les TIC au plus tard fin 2011</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Identifier les besoins de renforcement des capacités des agents de l'Etat</li> <li>13. Elaborer des plans de formation</li> <li>14. Mettre en œuvre les plans de formation</li> </ol>	2009-2011	<p>Une étude d'évaluation des besoins existe</p> <p>Les plans de formation sont élaborés</p> <p>Les agents de l'Etat sont formés</p>	4.000

## Télécommunications

### RENFORCEMENT DE CAPACITE

<p><b>Objectif 08:</b> restructurer Bénin Télécoms en mettant en œuvre le plan de redressement au plus tard fin 2009</p>	<p>15. Mettre en œuvre le plan de redressement (mis à jour) soutenu par les institutions financières</p> <p>16. Lancer un appel d'offres et sélectionner un cabinet chargé d'accompagner la restructuration de BTSA</p> <p>17. Audit de gestion et contrôle des comptes de BTSA</p> <p>18. Audit des systèmes d'information de BTSA</p> <p>19. Valorisation des immobilisations de BTSA</p>	<p>2009</p>	<p>Le plan de redressement est disponible</p> <p>Un cabinet est sélectionné</p> <p>L'exécution du plan de redressement est en cours à fin 2008</p>	<p>1.500</p>
<p><b>Objectif 09:</b> désengager l'Etat : privatiser Bénin Télécoms au plus tard fin 2009</p>	<p>20. Sélectionner une banque d'affaires de notoriété internationale chargée de promouvoir la privatisation de BTSA</p> <p>21. Préparer le cahier des charges, lancer l'appel d'offres et sélectionner l'adjudicataire</p>	<p>2009</p>	<p>La banque d'affaires est sélectionnée</p> <p>Le repreneur est sélectionné avant fin 2009</p>	<p>1.200</p>
<p><b>Objectif 010:</b> accroître la bande passante (500 Mbts en fin 2008)</p>	<p>22. Inciter BTSA à porter la bande passante à 500 Mbts</p> <p>23. Procéder au dégroupage de l'accès à la dorsale Internet</p>	<p>2008</p>	<p>La bande passante est portée à 500 Mbts en fin 2008</p> <p>Existence d'un texte officiel annonçant le dégroupage</p>	<p>PM</p>

<b>Objectif 011: libéraliser l'accès à la dorsale Internet au plus tard fin 2008</b>	24. Supprimer tout monopole sur l'accès à la dorsale Internet 25. Agréer d'autres fournisseurs d'accès à opérer directement sur la dorsale Internet	2008	Une décision du gouvernement (Arrêté ministériel ou Décret) est prise Au moins un autre fournisseur est agréé	PM
--	--	------	--	----

TIC

<b>Objectif 012 : installer des réseaux intranet dans chaque ministère d'ici fin 2009</b>	26. Mettre à jour le projet PIPAP (Programme d'interconnexion des Principales Administrations Publiques) 27. Déployer le programme d'interconnexion de l'intranet gouvernemental	2008  2009	Une étude mettant à jour le programme PIPAP est disponible Tous les ministères sont interconnectés	(voir PIPAP mis à jour)
<b>Objectif 013: connecter tous les ministères à Internet avec un haut débit d'ici fin 2008</b>	28. Permettre l'accès à Internet à chaque ministère, comme mesure transitoire en attendant la fin des travaux d'interconnexion des ministères	2008	Tous les ministères accèdent à Internet à fin 2008	100
<b>Objectif 014: sécuriser et rendre interactif et dynamique le portail Internet et intranet du Gouvernement d'ici fin 2009</b>	29. Rendre le portail dynamique, interactif, évolutif 30. Sécuriser le portail au niveau des données et du réseau	2009	Le portail est amélioré et bien apprécié par les visiteurs Le portail est sécurisé Les données sensibles sont cryptées	400
<b>Objectif 015 : créer une Délégation aux TIC chargée d'appuyer les structures publiques dans le cadre du</b>	31. Faire une étude d'opportunité de création d'une telle structure et définir éventuellement ses missions, attributions et modalités de fonctionnement	2009	L'étude d'opportunité existe La Délégation est créée et opérationnelle	100

<b>projet e-gouvernement d'ici 2009</b>	32. Créer le cas échéant la Délégation aux TIC et la doter de moyens humains et techniques			
<b>Objectif 016 : restructurer l'AGeNTIC et la doter de moyens en vue de la spécialiser dans la promotion de l'e-business au plus tard fin 2008</b>	33. Définir de nouvelles missions permettant à l'AGENTIC d'appuyer efficacement les entreprises d'e-business 34. Elaborer un plan d'action à moyen terme de l'AGENTIC conforme à sa nouvelle mission 35. Doter l'AGENTIC de moyens techniques, humains et financiers adéquats	2008	De nouvelles missions sont définies par le gouvernement  Le plan d'action à MT est adopté  L'AGENTIC est dotée de moyens appropriés	300



## Postes

<p><b>Objectif 017</b> :Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008</p>	<p>36. Définir la régulation postale en vue de rendre ce secteur plus ouvert et plus compétitif</p>	<p>2008</p>	<p>La régulation postale est bien prise en compte dans la loi sur les communications électroniques et les postes</p>	<p>(coût pris en charge par la section : Télécommunications/e-business/Objectif 7</p>
<p><b>Objectif 018</b> : Mettre en œuvre un programme de redressement de La Poste du Bénin dans le cadre d'une convention bipartite Etat-La Poste du Bénin au plus tard fin 2008</p>	<p>37. Définir les conditions de redressement de La Poste du Bénin 38. Faire un plan de reconstitution par l'Etat des avoirs des déposants 39. Définir les conditions de réalisation du service universel postal par l'opérateur public 40. Elaborer la convention et définir les responsabilités de chaque partie</p>	<p>2008</p>	<p>Le plan de redressement de La Poste du Bénin existe Les conditions sont définies et acceptées par les parties prenantes  La convention est signée par les parties concernées</p>	<p>200</p>
<p><b>Objectif 019</b> : restructurer et moderniser La Poste du Bénin en vue de la rendre compétitive sur les segments ouverts à la concurrence d'ici 2010</p>	<p>41. Elaborer un plan stratégique moderne de type BSC (Tableau de bord Prospectif) afin que La Poste du Bénin puisse être pilotée efficacement dans un contexte concurrentiel 42. Informatiser La Poste du Bénin en automatisant ses procédures et en la dotant d'outils ERP et CRM 43. Mettre en place une comptabilité analytique permettant de mieux analyser la compétitivité des segments ouverts à la concurrence.</p>	<p>2009-2010</p>	<p>Un plan stratégique existe  Les procédures administratives et financières sont automatisées  Les outils ERP et CRM sont opérationnels au sein de La Poste du Bénin 44. La comptabilité analytique permet de distinguer les différents centres de profit et de coûts</p>	<p>2.000</p>

### ANNEXE 3

#### BUDGET GLOBAL

ITEM	e-gouvernement	e- businesss	Total (x1000 euros)
Objectif global			14.700
Télécommunications	11.100	18600	29.700
TIC	30.300	6880	37.180
Poste	300	3050	3.350
Total	41700	28530	84. 930

#### BUDGET GLOBAL VENTILLE

## 1. Objectif global

Mettre en place le cadre juridique (adopter la DPS, adopter le Code des communications électroniques et des postes, prendre les décrets d'application) au plus tard fin 2008

Objectif	Montant (x 1000 euros)
Instruments juridiques (700 euros)	
<b>Objectif 01: mettre en place un nouveau cadre juridique (loi sur les communications électroniques et les postes) au plus tard fin 2009</b>	400
<b>Objectif 02</b> : adopter les textes législatifs et réglementaires nécessaires aux diverses utilisations des TIC au Bénin (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, etc.) au plus tard fin 2009	300
<b>Objectif 03</b> : Veiller à ce que le Code des communications électroniques et des postes définisse les conditions de régulation pour un secteur postal dynamique, compétitif, moderne et novateur au plus tard fin 2008	cf Télécommunications/e-business/Objectif 7
Renforcement de capacité (14.000 euros)	
<b>Objectif 04</b> : créer un centre d'excellence de formation dans les télécommunications en relation avec l'ESMT et (ou) toute autre institution de référence au niveau international (fin 2011)	5.000
<b>Objectif 05</b> : renforcer le MCTIC 2008-20011	2.000
<b>Objectif 06</b> : renforcer l'ARCEP Bénin 2008-2010	3.000
<b>Objectif 07</b> : mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des agents de l'Etat en vue de s'appropriier les TIC au plus tard fin 2011	4.000
<b>Total</b>	14.700

## 2. Télécommunications

### e-gouvernement :

Objectif	Montant (x 1000 euros)
<b>Objectif</b>	4.000
<b>Objectif 2</b>	100
<b>Objectif 3</b>	2.000
<b>Objectif 4</b>	5.000
ST. 1 : Télécommunications - e-gouvernement	11.100

### e-business :

Objectif	Montant (x 1000 euros)
<b>Objectif 1</b>	10.000
<b>Objectif 2</b>	50
<b>Objectif 3</b>	PM
<b>Objectif 4</b>	1.500
<b>Objectif</b>	1.200
<b>Objectif 6</b>	PM
<b>Objectif 7</b>	400
<b>Objectif 8</b>	2.000

<b>Objectif 9</b>	3.000
<b>Objectif 10</b>	(Obligations du repreneur de BTSA)
<b>Objectif 11</b>	(à déterminer avec BTSA)
<b>Objectif 12</b>	200
<b>Objectif 13</b>	350
<b>ST. 2 : Télécommunications - e-business</b>	<b>18600</b>

### 3. TIC

#### e-gouvernement :

Objectif	Montant (x 1000 euros)
<b>Objectif 1</b>	(voir PIPAP mis à jour)
<b>Objectif 2</b>	2.000
<b>Objectif 3</b>	10.000
<b>Objectif 4</b>	3.000
<b>Objectif 5</b>	500
<b>Objectif 6</b>	400
<b>Objectif 7</b>	300
<b>Objectif 8</b>	4.000
<b>Objectif 9</b>	100
<b>Objectif 10</b>	10.000
<b>ST. 3 : TIC - e-gouvernement</b>	<b>30.300</b>

**e-business :**

Objectif	Montant (x 1000 euros)
<b>Objectif 1</b>	2.000
<b>Objectif 2</b>	50
<b>Objectif 3</b>	30
<b>Objectif 4</b>	400
<b>Objectif 5</b>	100
<b>Objectif 6</b>	2.000
<b>Objectif 7</b>	300
<b>Objectif 8</b>	2.000
<b>ST. 4 : TIC - e-business</b>	<b>6880</b>

**4.**

## Postes

### e-gouvernement :

Objectif	Montant (x 1000 euros)
<b>Objectif 1</b> :, moderne et novateur au plus tard fin 2008	cf Télécoms/e-business/Objectif 7
<b>Objectif 2</b>	200
<b>Objectif 3</b>	50
<b>Objectif 4</b>	50
<b>Objectif 5</b>	(A déterminer après l'état des lieux des bureaux de poste)
<b>ST. 5 : Postes - e-Gouvernement</b>	<b>300</b>

### e-business :

Objectif	Montant (x 1000 euros)
<b>Objectif 1</b>	50
<b>Objectif 2</b>	500
<b>Objectif 3</b>	300
<b>Objectif 4</b>	2.000
<b>Objectif 5</b>	200
<b>ST. 6 : Postes - e-business</b>	<b>3.350</b>